

JOURNAL DE LA RESISTANCE A LA CENSURE DU SITE PRESSIBUS

Numéro 5 du lundi 6 juillet - Au jour le jour, voici les commentaires publiés.

Merci à ceux qui diffusent cette page au format html (liens internes inopérants) ou pdf (tous les liens inopérants)

La première censure

Pressibus censuré par Xavier Niel ? Le lundi 29 juin, vers midi, notre site pressibus.free.fr a été brusquement supprimé, avec le dossier du Brigittagate. Dès le lendemain matin, le dossier était à nouveau disponible sur pressibus.org, puis le surlendemain sur un site d'accès plus performant.

Voici la cause de cette suppression intempestive, expliquée par le support de Free, après qu'il ait été interrogé :

Notre support n'a pas le pouvoir de réactiver votre page perso.

Celle-ci a été officiellement bloquée suite à une demande des autorités. Voici leur commentaire :

Page perso actuellement bloquée (juridique/technique)

Date de blocage : 29/06/2026 12:04:17

Raison du blocage :

Demande de retrait du contenu diffamatoire le mercredi 24 juin 2026 avec le Ticket #41750 du SNC .

Contenu toujours en ligne après le délai de 48 Heures

Nos services ont été notifiés qu'un contenu diffamatoire est présent, reproduit et/ou diffusé de façon illicite via l'adresse

URL <http://pressibus.free.fr/gen/trogneux/index1.html> dont vous êtes l'utilisateur.

Nous vous rappelons qu'une telle atteinte peut faire l'objet de sanctions civiles et pénales, allant jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende et qu'elle est donc proscrite par nos Conditions Générales. Par suite, en l'absence de (i) cessation immédiate des pratiques objets du signalement et de (ii) confirmation de celle-ci dans un délai de 48 heures à compter de la présente notification, nous nous verrons dans l'obligation de suspendre cette page.

Deuxième réponse du support de Free, après lui avoir dit que je n'ai reçu aucun avertissement et que je désire que la page soit à nouveau publiée, sans le passage incriminé.

En temps normal quand ce problème est présent, vous recevez normalement un voire plusieurs mails préventifs puisque ces derniers indiquent "Demande de retrait du contenu diffamatoire le mercredi 24 juin 2026" donc prévenu à cette date-là normalement.

Comme indiqué je ne peux malheureusement rien faire de plus.

Cette page perso est définitivement bloquée. Il vous faudra changer de page perso.

Merci pour votre réponse. Je n'ai eu aucun avertissement. J'en déduis que l'absence de ces messages a été ordonnée par M. Xavier Niel, patron de Free, gendre de M. Bernard Arnault, protecteur du couple Macron. Je vais éditer ma page ailleurs (sans le passage incriminé) en accusant publiquement M. Niel de censure. Ce qui est dingue, c'est que je n'ai pas modifié la page <http://pressibus.free.fr/gen/trogneux/index1.html> (dossier "Brigitte" 2022), la sauvegarde pdf en fait foi. J'aurais pu supposer que cela viendrait d'une autre page, avec l'ajout du Fil 79d (retranscription d'un extrait vidéo de GPTV), mais rien n'est sûr.

Correctif de ce qui est écrit précédemment. Il est très probable que Free a envoyé des messages d'avertissement à pressibus@free.fr, et c'est une boîte aux lettres que je ne réceptionne plus depuis plusieurs années. Et Free n'a pas essayé de me joindre autrement, par exemple sur l'adresse mail indiquée en bas de page et sur la page d'accueil.

Correctif du correctif : Finalement le mail pressibus@free.fr est encore présent sur le site free et j'ai pu lire le [contenu](#) de sa boîte de réception. Il y avait deux messages : un du 1er avril 2026 disant que la messagerie était désactivée et un autre du 29 juin 2026 expliquant la suspension de la page personnelle Pressibus. Il n'y avait donc AUCUN message d'avertissement

En résumé : on accuse Pressibus d'avoir diffamé sur une page qui n'a pas été modifiée et sans envoyer de message d'avertissement. La réactivation du site pressibus.free.fr n'est plus possible, le dossier "Brigitte" va être hébergé ailleurs. Par précaution, je désactive, au moins provisoirement, le fil 79d, qui pourrait avoir déclenché ces réactions en cascade.

Donc à la question "*Xavier Niel a-t-il censuré le site [pressibus.free](http://pressibus.free.fr) ?*", étant données les informations présentées ci-avant, et n'ayant pu obtenir d'autres informations de la part de Free, nous répondons : "*Probablement*".

Par sécurité, nous supprimons le [Fil 79d](#). Il réapparaîtra probablement, sous une forme un peu différente, dans quelques

jours, avec un peu de recul.

Nous sommes dans une période transitoire, de changement d'hébergeur, qui se terminera vers la mi-juillet. S'il y a un nouveau problème d'accès, le lecteur se repérera avec la page d'accueil pressibus.org. L'adresse courte de la page d'actualité, pressibus.org/fil, restera valable.

[Lien](https://www.youtube.com/watch?v=_eLDTRpNACY) https://www.youtube.com/watch?v=_eLDTRpNACY d'une vidéo de GPTV du 1er juillet 2026 à 12h 30, intitulée "Le pouvoir fait disparaître Pressibus !"

Heureusement, seul pressibus.free.fr disparaît... et renaît ailleurs.

La deuxième censure

Ce mercredi 1er juillet à 16 heures, le site pressibus.org a brusquement disparu. J'ai, en même temps, reçu un [mail](#) hallucinant de l'hébergeur LWS. Je n'en sais pas plus actuellement.

Une telle façon de supprimer un site, sans le moindre avertissement préliminaire et sans la moindre explication compréhensible, apparaît complètement illégale. Surtout que rien d'extraordinaire n'a été ajouté ces temps-ci (voir la fin de la [page](#) "Fil 2025/2026", la seule page qui ait été mise à jour récemment).

J'ai tout lieu de croire qu'il s'agit d'une censure relative au site brigittologique. Afin de combattre ce baillon, je mets en ligne les sauvegardes suivantes, que j'invite à télécharger pour un éventuel partage ailleurs, en cas d'aggravation : [le dossier Pressibus 2022-2025](#), [le fil Pressibus 2025-2026](#), [la page "Nos certitudes"](#), [la page "Nos questionnements"](#), [la page "Scénario 2022"](#), [la page "Scénario 2025"](#), [la page "Historique du Brigittigate"](#), [la page "Actions en justice"](#), [la page "Débuts de la brigittologie"](#).

Ce dossier a donc subi deux censures consécutives, le 29 juin (sur pressibus.free.fr) et le 1er juillet (tout le site pressibus.org), sans qu'on en connaisse la raison précise, les deux fois. Et sans le moindre avertissement !

A relire ce [mail](#) très bizarre, je me demande si un imposteur aurait pris mon identité et aurait passé une commande frauduleuse à LWS. Cela semble sans rapport avec le contenu du site. C'est un deuxième coup tordu, là encore d'origine inconnue. Cela ressemble à du piratage, par pression sur les hébergeurs.

Quelqu'un en veut au site Pressibus (ou quelques uns) et, comme il ne peut pas le faire de façon légale, il emploie des méthodes de voyou. Le site pressibus.org existe depuis 25 ans. Le dossier Pressibus sur "Brigitte" existe depuis quatre ans et demi. Ce qui a été publié ces derniers jours s'inscrit dans la continuité de ce qui l'était précédemment. Aucune cause précise ne nous est indiquée et cette deuxième censure désavoue l'hypothèse que nous avons avancée (par nous-même) sur la première censure (dont la cause communiquée portait sur une page archivée depuis un an !). Cela n'a pas de sens. Nous ne dérangeons pas plus qu'avant. Pourquoi maintenant ?

D'autres infos seront ajoutées à cette page, c'est à suivre.

ESSENTIEL : faites connaître autour de vous que pour quelques jours (à confirmer) le site Pressibus est à l'adresse <http://toso2559.odns.fr>.

Alain, mercredi 1er juillet, 21h 30 (débuté vers 17h 15)

Ce jeudi 2 juillet, de bonne heure, j'ai envoyé un message au support technique de LWS, pour demander la réouverture de pressibus.org. J'ai alors reçu l'[information](#) suivante : "*Service suspendu : Litige marqué ou droit d'auteur. Blocage du service suite à un signalement.*".

Il apparaît donc désormais davantage possible que la censure du 1er juillet ait la même cause que celle du 29 juin. Quelqu'un qui se cache a fait pression sur les fournisseurs Free et LWS pour que, sans avertissement et sans explication précise, le dossier du Brigittigate soit supprimé. Cela apparaît illégal et ressemble à des méthodes de barbouzes ayant le soutien du pouvoir.

Je rappelle pourquoi ce site déplaît au pouvoir (les raisons en sont anciennes et ne datent pas des jours précédents) et cela m'amène à comprendre la cause de cette double censure :

Le [sous-site](#) intitulé "*De Jean-Michel à Brigitte Trogneux, mensonges à l'Elysée*" créé en janvier 2022, a acquis une renommée mondiale.

C'est après l'avoir consulté, en mars 2024, que Candace Owens a déclaré "*Je suis prête à parier ma réputation professionnelle sur le fait que Brigitte Macron est en réalité un homme*". Depuis les Macron ont intenté un procès à Candace Owens (ce qu'ils n'ont pas fait contre Xavier Poussard et son livre "Devenir Brigitte", ni contre Pressibus, site qu'ils connaissent depuis le début).

C'est après avoir consulté le dossier Pressibus dans le cadre d'une plainte déposée par Christian Cotten et une centaine de personnes contre X, visant les Macron, que la doyenne des juges d'instruction du tribunal judiciaire de Paris, Emmanuelle Robinson, a décidé, en mai 2026, de saisir ce dossier en s'attachant aux faits qui sont des crimes : **faux par représentant de l'Etat, usage de faux, viol sur mineur par personne ayant autorité, atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation** ([détails](#)).

Cette information est tue par les médias mainstream et n'a été divulguée que par des médias alternatifs. Mais le moment va venir où cela ne pourra plus être caché. Il apparaît probable que **le pouvoir tente de fermer Pressibus pour que l'accès aux raisons qui ont conduit à l'ouverture de cette instruction soit supprimé**. Il en va, évidemment, de la liberté d'expression dans notre pays, alors que la justice française, en ouvrant cette instruction, a validé le contenu du dossier Pressibus et le titre de son [introduction](#) (signée de mon nom de famille, je ne suis pas anonyme) : "*Ce n'est pas une rumeur mais un solide dossier*". Je rappelle que c'est en tant que [généalogiste](#) (amateur) que j'ai étudié ce dossier. J'ai eu de nombreux correspondants, nous avons mené une enquête citoyenne.

Ainsi, davantage que je ne l'ai cru hier, le visuel "Le pouvoir fait disparaître Pressibus" de la vidéo GPTV, apparaît tout à fait pertinent (et Gabriel Attal, qui est cité en hypothèse, n'y est probablement pour rien du tout) :

J'ai reçu cette [réponse](#) du support de LWS. Je réponds que c'est à LWS d'assumer la censure dont je suis l'objet. Je n'ai pas à me justifier d'une accusation dont j'ignore la raison précise, je n'ai pas à me justifier de ma propre identité.

Vous pouvez faire une copie-écran de ce message afin de le diffuser, au cas où une troisième censure intempestive se produirait.

Alain, jeudi 2 juillet, 16h 40 (débuté à 7h 40)

Ce vendredi 3 juillet, chacun peut constater que le présent site n'a pas été supprimé. La demande de transfert du site [pressibus.org](#), effectuée hier matin, semble bien engagée. Le présent site [toso2559.odns.fr](#) devrait donc devenir [pressibus.org](#) dans une semaine environ. Nous reviendrions alors à une situation normale.

Je reste abasourdi que les hébergeurs Free et LWS aient accepté de supprimer brusquement mon site sans le moindre avertissement et sans la moindre explication précise. Je pensais qu'un juge était le seul à pouvoir décider de la suppression d'un site, après plusieurs avertissements, pour une raison explicite pouvant être corrigée. Y a-t-il eu un tel précédent ? Je n'en ai pas connaissance. Le Web français est devenu soumis à l'arbitraire des censeurs à l'instar des réseaux sociaux français. La Macronie nous a fait changer d'époque, la liberté d'expression en France, même sur la Toile, n'est plus ce qu'elle était.

La vie continue, Xavier Poussard a réalisé une vidéo très intéressante hier soir et Pressibus en fait un compte-rendu critique dans son [Fil 81](#).

J'ai reçu une [réponse](#) de LWS qui affirme croire à ma bonne foi mais qui continue de douter de mon identité. Je ne répondrai plus. S'il existait une "Association de défense des lanceurs d'alerte", elle aurait matière à déposer une plainte à l'encontre de Free et de LWS.

Alain, vendredi 3 juillet, vers 14 h (débuté à 10h)

La troisième censure

Troisième vague de CENSURE ! A 16 heures, ce 3 juillet, le nouveau site est devenu inaccessible avec ce message "HTTP 403 Accès interdit Accès bloqué." En même temps, j'ai reçu ce [message](#) du support technique de l'hébergeur o2switch. La cause de cette censure serait la réception par le support d'un mail envoyé par un dénommé Jean Péquenot (je déforme à peine le nom), intitulé *Diffamation et harcèlement via scénario transphobique à l'encontre de Brigitte Macron hébergé sur o2switch*, et dont le contenu est le suivant : "*Je viens vers vous pour signaler le site [http://toso2559.odns.fr](#) hébergé chez vous, présente un très long dossier fiction transphobe élaboré dans le but de diffamer Brigitte Macron. Cette dernière a déjà remporté des procès en diffamation et pour harcèlement à ce sujet.*"

Par ailleurs le support indique que "*les urls en *.odns.fr ne sont pas destinées à recevoir des sites en production*", ce qui est faux, le site était censé être opérationnel tout de suite. C'était une première preuve de mauvaise volonté de la part de o2switch.

J'ai bien sûr immédiatement réagi, en disant notamment :

M. Péquenot affirme des choses qui sont erronées :

- Brigitte Macron n'a jamais gagné de procès en diffamation. Au contraire, elle a perdu contre Natacha Rey et Amandine Roy, qui ont été relaxées en appel.
- Brigitte macron a gagné, en premier instance, un procès en cyberharcèlement, mais c'est sur la base

de la loi Schiappa relative aux réseaux sociaux. Je ne suis pas sur les réseaux sociaux.

- Mon dossier n'est pas de la fiction, il est très argumenté, au point qu'il a servi de base à une plainte déposée par Christian Cotten et une centaine de personnes. Sur la base de mon dossier, en mai 2026, la doyenne des juges d'instruction du tribunal judiciaire de Paris, Emmanuelle Robinson, a décidé, en mai 2026, de saisir ce dossier en s'attachant aux faits qui sont des crimes : **faux par représentant de l'Etat, usage de faux, viol sur mineur par personne ayant autorité, atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation**. Mon dossier est donc amplement validé par la justice française !
- il n'y a rien de transphobe dans ce dossier. Dire qu'une femme est né homme n'a rien de diffamant, le tribunal d'appel qui a relaxé Natacha Rey et Amandine l'a clairement dit.

Depuis, le support de o2switch est devenu muet, même après deux relances. La censure est maintenue. Une [page](#) de son site affiche : "o2switch s'engage sur l'éthique de sa relation avec ses hébergés".

On ne nous fera pas croire qu'un hébergeur censure tout un site (seul un sous-site est dédié à Brigitte Macron) sur la seule dénonciation d'un péquenot racontant n'importe quoi. Son refus de répondre est révélateur. Il y a une pression beaucoup plus forte qu'un péquenot pour censurer un site pour un tel prétexte et pour que o2switch oublie tous ses principes de respect de ses clients. Le pouvoir macronien pèse de tout son poids pour que o2switch, après Free et LWS censure un site qui le dérange.

Du coup, la remise en place du site pressibus.org va être plus longue que prévu. Les Macron seront satisfait (on remarquera qu'une fois de plus ils n'ont pas fait appel à la Justice pour agir, ils ont, comme d'habitude, agi de façon sournoise et biaisée). Mais la présente page va rapidement circuler. Un correspondant m'écrivait récemment : "*TOUTE CENSURE EST UN AVEU*".

Alain, vendredi 3 juillet, 18h 35 (débuté à 10h)

Ce samedi 4 juillet, j'ai appris que le site brigittologique du colonel de Guerlasse avait été censuré par l'hébergeur OVH de la même manière, à la suite de la dénonciation d'un gugus qui racontait n'importe quoi, au mépris de la liberté d'expression. Il semble que la Macronie soit parvenue à censurer n'importe quel site d'un simple claquement de doigts, comme cela se fait sur les réseaux sociaux, sans le moindre avertissement et sans aucune explication précise. Le passage par un juge n'est plus nécessaire.

Malgré cette censure, **le dossier Pressibus sur le Brigittogate se remet en place**, dans le format format pdf, grâce, dans un premier temps, au [site](#) LibanVision et au [fil](#) Telegram des Perruques Jaunes. En détail, sont disponibles :

- Le dossier 2022-2025, [lien](#), 446 pages, 29 Mo
- Le fil 2025/2026, [lien](#), 169 pages, 64 Mo
- La page "Nos certitudes", [lien](#), 9 pages, 3 Mo
- La page "Nos questionnements", [lien](#), 6 pages, 2 Mo
- La page "Scénario 2022", [lien](#), 10 pages, 4 Mo
- La page "Historique du Brigittogate", [lien](#), 12 pages, 3 Mo

Que ceux qui ont un blog/site et veulent soutenir Pressibus, en luttant contre la censure, téléchargent ces archives et les mettent à disposition sur leur blog/site. Ils peuvent aussi afficher cette page, que j'actualiserai et redistribuerai se temps en temps.

Alain, samedi 4 juillet, 20h 30

Le dimanche 4 juillet, j'ai préféré attendre le lendemain pour joindre la direction d'o2switch, le troisième hébergeur à avoir brusquement supprimé mon site sans préavis, après Free et LWS.

Ce lundi 5 juillet, de bonne heure, j'ai exposé la situation à la direction d'o2switch et je lui ai demandé de me contacter pour éclaircir les choses. J'ai notamment indiqué que le site Pressibus pouvait être réactivé sans le dossier du Brigittogate, qui est seul en cause. En fin de matinée, j'ai compris que le contact aurait lieu dans l'après-midi. Je n'ai reçu aucune réponse. Que se passe-t-il ? La direction d'o2switch est-elle à ce point extrêmement impolie ou les barbouzes de l'Elysée l'ont-ils kidnappée pour l'empêcher de me répondre ? La pression pour appliquer une telle censure m'apparaît énorme et ne peut provenir que de l'Elysée.

Je me rends compte que la censure du dossier Pressibus sur "Brigitte" fait du bruit sur Internet (je n'en vois toutefois qu'une partie, car je ne suis pas présent sur les réseaux sociaux). Merci à tous ceux qui y participent, et, en premier, à ceux qui indiquent comment retrouver ce dossier, sous forme pdf ou html. Les liens que j'ai indiqués samedi dernier, ci-dessus, sont repris sur la page https://www.action-patriote.fr/dossier_pressibus.htm du site du colonel de Guerlasse et les pdf pourraient être hébergés et publiés ailleurs. A ces liens, on ajoutera les archives suivantes :

- Dossier pdf 2022-2025 : <https://web.archive.org/web/20260630155541/http://toso2559.odns.fr/gen/trogneux/brigitte2.pdf>
- Dossier pdf 2022-2025 en anglais : <https://web.archive.org/web/20260630155541/http://toso2559.odns.fr/gen/trogneux/brigitte2.pdf>
- Dossier html à la date du 17 février 2026 : <http://pressibus.free.fr/gen/trogneux/index.html>

Merci de m'indiquer d'autres liens d'archives si vous en trouvez.

Ceci étant dit, il y a plus important que de dénoncer la censure du dossier Pressibus : informer de la cause probable de cette censure, l'instruction ouverte contre les Macron pour faux, viol, atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation, suit à la plainte Cotten (encadré rouge du 2 juillet ci-dessus). L'omerta des médias de grand chemin perdure, la priorité est de la briser. Il est notamment possible d'avertir son député, en soulignant que cette omerta est accompagnée de la censure brutale et illégale du dossier Pressibus.

Alain, lanceur d'alerte, lundi 6 juillet, 20 h
Ne plus me contacter à alain@pressibus.org, mais à plumcy@free.fr

[Loi n° 2022-401 du 21 mars 2022](#) "I.- **Un lanceur d'alerte** est une personne physique qui signale ou divulgue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, des informations portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, [...]"

Des soutiens s'expriment : correspondants Pressibus, médias alternatifs ([exemple](#)), nouveaux correspondants...

Je retiens ce [texte](#), reçu ce 2 juillet, sur les menaces contre la liberté d'expression.

Quand le site Pressibus sera rétabli dans son intégralité, le dossier "Brigitte" sera à l'adresse : pressibus.org/brigitte